



LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT À SAINT-BARTHÉLEMY ET À SAINT-MARTIN

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES

Arrêté n° 2018- 018 DRFIP/PPR
portant nomination de l'agent comptable de la Chambre de Commerce et d'Industrie de
Saint-Martin

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LES COLLECTIVITÉS
DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Sur proposition du directeur régional des finances publiques de Guadeloupe
et après avis de la Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint Martin

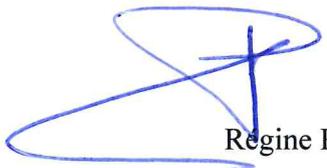
ARRÊTE

Article 1er : Monsieur Willy WILCZEK est nommé agent comptable de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Martin à compter du 1^{er} avril 2018.

Article 2 : La préfète déléguée à Saint-Barthélemy et Saint-Martin, le directeur régional des finances publiques de Guadeloupe sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Fait à Saint-Martin, le 21/03/2018

Pour le Représentant de l'État dans les Collectivités de
Saint-Barthélemy et Saint-Martin
Par délégation,
la Sous-Préfète, Secrétaire générale



Régine PAM

Délais et voies de recours : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication